

ALLOCUTION DE MONSIEUR VALERY GISCARD D'ESTAING
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
POUR L'ANNIVERSAIRE DU CENTENAIRE
DE LA NAISSANCE DE LEON JOUHAUX
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
MERCREDI 9 MAI 1979

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

Lorsqu'un homme a combattu tout au long de sa vie pour la justice, pour la liberté et pour la paix, il ne meurt jamais.

Son exemple reste présent dans les mémoires.

Son discours résonne dans notre souvenir avec une étonnante actualité.

Sa générosité continue de faire battre les coeurs.

Léon JOUHAUX appartient à cette race d'hommes exceptionnels et sa vie se confond pendant un demi-siècle avec l'histoire du syndicalisme français.

Secrétaire général de la CGT en 1909, dès l'âge de 30 ans, après une enfance qui s'était déroulée dans le milieu ouvrier parisien dont faisaient partie son père et sa tradition de famille, il se donne tout entier à la cause de la classe ouvrière.

Il organise, il oriente, il fortifie la Confédération. Sa foi est celle du militant. Les succès qu'il obtient sont ceux du "général", selon l'expression de ses amis.

De la foi, il en a fallu beaucoup à cet homme, à l'indestructible ténacité, pour résister aux attaques dont il sera l'objet toute sa vie.

Mais qu'il est grand l'espoir dans l'avenir que Léon JOUHAUX sait communiquer aux autres: un avenir comme il l'a dit "de justice, de fraternité et de régénération du travail, producteur de toutes richesses et de tout bonheur".

Il ne s'agit pas seulement de mots.

Le nom de Léon JOUHAUX est lié aux grandes revendications sociales de l'entre-deux guerres et d'ailleurs on en aperçoit l'énumération sur les affiches qui illustrent cette émouvante exposition: la journée de 8 heures, le repos hebdomadaire, la nationalisation des chemins de fer et des grands services publics, la création des assurances sociales, les congés payés, la semaine de 40 heures, les conventions collectives, et d'autres encore.

Il les verra successivement appliquées, car son combat n'est pas resté une lutte stérile.

Autodidacte, il n'a pas suivi, comme il le rappelle lui-même, "le chemin des théories". Sa volonté d'indépendance lui fait "rejeter tous les dogmes a priori". Il a le sens de la réalité. Il connaît le possible de l'action.

Il revendique. Il se bat. Il négocie.

Cette attitude, il la justifie clairement et simplement: "nous avons une politique; c'est une politique de présence. Partout où se discutent des intérêts ouvriers nous voulons y être. Et nous voulons y être parce que, si nous n'y étions pas, d'autres y seraient à notre place".

Mais il défend, avec toute son énergie,
l'indépendance du mouvement syndical:
indépendance à l'égard des partis politiques,
des gouvernements et du patronat.

Seule cette indépendance garantit, à ses
yeux, l'authenticité de l'action syndicale.

C'est pour rester fidèle à cette exigence
qu'il sacrifiera par deux fois, en 1920 et en 1947, l'unité
syndicale. Président de la CGT-Force Ouvrière à partir de
1948, il a voulu être jusqu'au bout "le défenseur de l'in-
dépendance absolue du mouvement syndical à l'égard de tout
parti politique quel qu'il soit".

Chargé de responsabilités considérables,
Léon JOUHAUX a une vision large des problèmes auxquels
il est confronté.

Il soutient que le syndicalisme ne peut se
désintéresser de l'économie. Il fait figurer, dès 1918,
dans le programme minimum de revendications de la Confé-
dération Générale du Travail, "l'institution d'un Conseil
économique national aidé par des Conseils économiques
régionaux, dans lesquels les organisations syndicales
auront leurs représentants directs".

Il obtient, on vient de le rappeler, la
création en 1925 d'un Conseil National Economique où il
jouera un grand rôle. C'est l'amorce du Conseil Economique
de l'après-guerre qu'il présidera jusqu'à sa mort.

Son action internationale a une dimension
exceptionnelle. Il estime que le syndicalisme peut jouer
un rôle international, en préparant "l'harmonisation de
la condition ouvrière à travers le monde" et en constituant
"une force de paix s'opposant aux causes économiques des
guerres".

Aussi joue-t-il un rôle décisif dans la création de l'Organisation Internationale du Travail qu'il ne cessera de défendre et d'animer.

Il met également sa conviction de militant syndical au service de la paix et nul plus que lui n'en a mérité le Prix Nobel.

Il se prononce très tôt en faveur de la construction européenne. L'Europe, à ses yeux, dit-il, est "la condition première du développement, du progrès social et de l'émancipation du travail". Sa réalisation doit permettre "une nette amélioration des conditions de vie des travailleurs européens".

Tel était, Mesdames et Messieurs, le militant Léon JOUHAUX dont le Président de la République est venu avec vous saluer la mémoire aujourd'hui.

Mon hommage ne s'adresse pas seulement à l'homme exceptionnel qu'il a été mais aussi à l'oeuvre considérable qu'il a accomplie et dont notre société contemporaine lui reste redevable.

°

° °

En examinant, avec le recul nécessaire, l'histoire récente, l'héritage de Léon JOUHAUX apparaît avec évidence. Les organisations syndicales qui ont suivi la ligne qu'il avait tracée ont su transformer profondément les relations dans l'entreprise.

Sans doute est-il naturel, est-il inévitable que les acteurs eux-mêmes aient aujourd'hui davantage conscience des insuffisances qui subsistent que des progrès réalisés. Mais il faut pour être juste mesurer la tâche accomplie, en considérant l'édifice des règles conventionnelles et des relations coutumières.

En levant les tutelles de l'immédiat après-guerre, la loi du 11 février 1950 a rendu aux interlocuteurs sociaux la libre discussion du contrat de travail qu'ils avaient perdue. Elle leur a donné la capacité de s'administrer eux-mêmes et d'élaborer leurs propres règles.

Ils ont abordé ensemble certains grands problèmes de la protection sociale: les retraites complémentaires, l'indemnisation du chômage, la protection de l'emploi.

Ils ont cherché ensemble à améliorer la formation des salariés pour leur permettre de s'adapter aux changements nécessaires, et de trouver une chance nouvelle de promotion.

De même, les discussions sur les conditions de travail ont contribué à poser en termes neufs les problèmes anciens des modes de salaire, de la charge de travail, des formes de commandement et de l'organisation du travail.

Le champ de la négociation s'est élargi. Les occasions de dialogue se sont également développées.

Des institutions paritaires gèrent désormais les retraites complémentaires et l'ensemble de l'indemnisation du chômage.

Dans l'entreprise, à côté des comités d'entreprise, les commissions spécialisées se sont multipliées pour étudier notamment le plan de formation professionnelle ou l'amélioration des conditions de travail.

La section syndicale a consacré enfin la place du syndicat dans l'entreprise.

Cette évolution répond à de nouvelles demandes, venues de la "base". Aujourd'hui, le respect qu'exigent les salariés s'étend au-delà d'une rémunération

décente et d'un horaire raisonnable. Il concerne aussi la sécurité, la limitation de la fatigue, les chances d'un travail plus intéressant, une participation plus active à l'amélioration des conditions de travail.

Le développement même de notre économie et de notre société s'accompagne nécessairement de nouveaux problèmes à résoudre.

C'est pourquoi le message de Léon JOUHAUX sur le rôle du syndicalisme ne doit pas être oublié.

Une démocratie moderne ne peut pas se passer d'organisations syndicales, capables d'exprimer les besoins et les préoccupations des travailleurs dans la diversité de leurs situations et de leurs convictions.

°

° °

Certes, les organisations syndicales sont confrontées, dans la société d'aujourd'hui, à des difficultés nouvelles, différentes de celles qu'a pu connaître Léon JOUHAUX.

Le salariat s'est étendu, mais sa croissance s'est faite aux dépens de son homogénéité.

Les ouvriers qualifiés ont été à l'origine du mouvement syndical français qu'ils ont marqué de leur tradition et de leur vertu professionnelle, en donnant sa dignité au travail manuel et au travail d'usine.

Mais le syndicalisme doit se préoccuper désormais de nouvelles catégories de salariés et prendre en charge leurs besoins, qu'il s'agisse des employés et des cadres, des ouvriers spécialisés, des femmes dont le nombre augmente constamment, des travailleurs immigrés.

Le langage syndical doit s'adapter à cette diversité d'intérêts et de situations au moment où la crise des idéologies ne lui permet plus d'apporter les réponses simples et rassurantes de jadis.

Car la crise contemporaine des idéologies qui touche toutes les institutions, qui atteint toutes les convictions, n'épargne pas les organisations syndicales.

Le militant syndical "n'est plus", selon l'expression d'un auteur contemporain, "celui qui sait", celui qui a réponse à tout.

Sa tâche, indispensable, devient d'autant plus difficile. Dans un monde où les valeurs traditionnelles du travail sont souvent contestées, l'engagement du militant syndical et les sacrifices qu'il entraîne, sont parfois considérés avec incompréhension. Pourtant, il est animé du sentiment universel de justice qui est dans le coeur de tous les hommes.

En dépit de ces difficultés, les syndicats demeurent un rouage irremplaçable de notre société. Certes, ils ne représentent pas, à eux seuls, l'intérêt général dans une démocratie. Leur rôle est distinct de celui des partis politiques. Les syndicats sont fondés sur des communautés vivantes et concrètes dont les intérêts sont inévitablement spécifiques. Mais les fédérations et les confédérations ont su éviter le repli sur les intérêts corporatifs en défendant des intérêts plus larges par un effort de synthèse permanent.

Il faut permettre aux syndicats de jouer le rôle légitime qui leur revient.

Il est nécessaire, d'abord, de ne pas contester la place qu'ils ont acquise. C'est pourquoi la modification des règles de candidature aux élections professionnelles, réclamée par certains, ne paraît pas souhaitable.

Ensuite, il convient de les faire participer pleinement au développement de la politique

contractuelle, en facilitant la discussion ouverte et la négociation publique aux différents niveaux.

Dans la démocratie active que je souhaite pour la France et à laquelle les Français aspirent eux-mêmes, la discussion et la négociation ne sont pas une concession arrachée de haute lutte. C'est un droit qui appartient aux syndicats en raison de leur rôle: le droit à la négociation.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics envisagent favorablement, à l'initiative de M. le Ministre du Travail, une évolution des règles de la négociation collective, intervenant avec l'accord de toutes les organisations syndicales, pour mieux définir et appliquer ce droit à la négociation.

Je n'ignore pas les difficultés que présente la modification d'un texte aussi fondamental que la loi du 11 février 1950. Cette modification ne peut aboutir que par la discussion et l'explication directes entre les parties intéressées.

Le monde a changé. Les conditions économiques sont plus dures. Mais la politique contractuelle reste plus nécessaire que jamais. Elle permet d'atteindre, par une solidarité plus grande, les objectifs prioritaires que sont: l'amélioration de la condition des travailleurs manuels, la progression des bas salaires plus rapide que la moyenne, et la modification des conditions de vie et de travail dans l'entreprise.

En outre, la construction européenne offre de nouvelles possibilités de progrès social. Le 1er mai dernier, j'ai évoqué l'espoir de l'Europe de l'emploi et de l'Europe du travail. Ce n'est en effet qu'ensemble que les pays européens pourront améliorer le travail posté en continu, briser la cadence du travail

à la chaîne et la contrainte du travail au rendement. Car tout progrès social qui alourdit les conditions de concurrence ne peut être accompli qu'à l'échelle de la communauté des pays concurrents. Autrement il pèse sur la production, et donc directement sur l'emploi.

Un domaine nouveau est ainsi ouvert qui conduit les responsables syndicaux et patronaux à adopter une approche différente, mais qui leur permettra de donner un contenu nouveau à la politique contractuelle.

°

° °

Ainsi la leçon que nous donne Léon JOUHAUX n'a pas vieilli.

Les principes qu'il a enseignés gardent une étonnante jeunesse.

Léon JOUHAUX a combattu pour un syndicalisme authentique et indépendant, au service de la justice, de la liberté et de la paix.

Il nous a rappelé que tous les hommes et toutes les femmes méritaient respect et considération.

Dans notre société qui cherche la justice et qui défend la liberté, restons tous, par le cœur et par l'esprit, les héritiers de l'humanisme de Léon JOUHAUX.

°

° °

Madame, en visitant à vos côtés cette exposition tout à l'heure, je me suis arrêté avec vous à la dernière page qui figure sur ces murs et qui est la reproduction d'un texte que Léon JOUHAUX a écrit en Autriche au moment de sa détention sous l'occupation et où il pose la question suivante: "Ai-je été utile?". Il ajoute qu'il se pose cette question comme sans doute dans leur vie la plupart des hommes sont appelés à se la poser, comme sans doute beaucoup d'entre vous, Messieurs, vous la posez, comme moi-même je me la pose: "Ai-je été utile?" et dans la réponse qu'il fait dans son texte il a la simplicité de dire: "Oui, j'ai été utile" et il en rappelle les trois raisons: l'action qu'il a menée pour obtenir des améliorations de la condition sociale des travailleurs, pour obtenir une reconnaissance et un meilleur exercice du droit syndical en France et pour contribuer activement à la grande cause de la Paix.

Le temps qui donne à toute chose sa valeur profonde permet de graver dans la durée la réponse qu'il s'est faite à lui-même: "Oui, Léon JOUHAUX a été utile à la classe ouvrière, au syndicalisme et à la France".
